

VAZOR FIX

Concentré insecticide disposant d'un mode d'action physique qui agit par « immobilisation externe » comme un véritable « piège pulvérisable » pour un contrôle efficace de populations résistantes d'insectes rampants et volants.

Il est recommandé de l'utiliser pour le traitement des populations résistantes dans des endroits difficiles d'accès (p. ex. fissures et crevasses pour les punaises de lit).

Contient : HEPTAMÉTHYLTRISILOXANE MODIFIÉ POLYALKYLENOXIDE

DOSAGE – UTILISATION :

Contrôle des punaises de lit (Cimex lectularius)

Concentration : 2.0% (20ml/1ltr d'eau)

Tous les lieux où les punaises de lit (Cimex lectularius) se rassemblent doivent être traités en profondeur. Toute la zone infestée/affectée y compris les fissures, les crevasses et tous les endroits où les insectes se rassemblent, par ex les matelas, les cadres de lit, les têtes de lit et les meubles rembourrés doivent être traités. Appliquer Directement sur les insectes avec un pulvérisateur à basse pression en grosses gouttes. Retraiter 21 jours plus tard, mais pas plus tard que 28 jours après la première application. Par des températures supérieures à 30°C, retraiter 14 jours après l'application initiale ou lorsque le niveau de population augmente et qu'une réinfestation est constatée. En cas d'infestation grave, une troisième application peut être effectuée

Lutte contre les insectes rampants (Fourmis noires Lasius niger, blattes, puces, etc.) et des arachnides (par exemple, les araignées).

Concentration :

1.0% (10ml/1ltr eau) contrôle des fourmis, contrôle des puces.

2.0% (20ml/1ltr eau) autres insectes rampants et arachnides.

Appliquer la formulation directement sur les parasites, en pulvérisation fine. Taille recommandée des gouttelettes : 80-120 microns. Le produit peut également être appliqué directement sur les insectes sous forme de pulvérisation grossière en grosses gouttelettes. La formulation doit être réappliquée chaque fois que le niveau de la population augmente et qu'une réinfestation est constatée.

Insectes volants- Traitement intérieur (ex. Diptères : mouches et moustiques)

Concentration : 1.0% (10ml/1ltr d'eau)

Appliquer la formulation directement en direction des insectes, en utilisant un brouillard très fin. Taille recommandée des gouttelettes : 80-120 microns. L'idéal est d'appliquer le produit le soir, lorsque les insectes (surtout les mouches) se reposent sur les surfaces.

Le produit peut également être appliqué directement sur les insectes sous forme de pulvérisation grossière en grosses gouttelettes. La formulation doit être réappliquée chaque fois que le niveau de population augmente.

Insectes volants- Traitement extérieur (Moustiques)

Concentration : 0.1% (1ml/1ltr d'eau)

Appliquer la formulation sur les lieux de repos des moustiques (bâtiments, structures, petits arbres, buissons, etc.) en utilisant un brouillard très fin- taille recommandée des gouttelettes : 80-120 microns.

Ne pas dépasser une concentration de 0,1% lors de l'application sur les insectes présents sur les plantes.

Des concentrations plus élevées peuvent provoquer une réaction phytotoxique (dommages aux plantes).

Lutte contre les ravageurs des produits stockés (teigne de la farine, Ephestia kuehniella et Teigne des fruits secs, Plodia spp)

Concentration : 1.0% (10ml/1litr d'eau)

Appliquer la formulation en utilisant un brouillard fin (nébulisation), la taille recommandée des gouttelettes étant de 45-60microns. Idéalement, appliquer comme un traitement spatial en visant directement les insectes volants ou au repos.

CONDITIONNEMENT : flacon doseur d'1 litre

DUREE DE CONSERVATION : 5 ans à partir de la date de fabrication sur le flacon

UTILISATION PROFESSIONNELLE

MODE D'ACTION PHYSIQUE. LE PRODUIT PEUT ÊTRE UTILISÉ EN PRÉSENCE DE PRODUITS STOCKÉS.

- PAS DE RÉSIDUS, PAS DE DÉLAI D'ATTENTE

CONSERVER DANS LE RÉCIPIENT D'ORIGINE, À 0 – 35°C, TENIR À L'ÉCART DES ENFANTS

MENTIONS DE DANGER

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEILS DE PRUDENCE

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. **P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. **P304 + P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. **P501** Éliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

SUBSTANCE CONTRIBUANT A LA CLASSIFICATION :

Heptaméthyltrisiloxane modifié polyalkylenoxide